

DELIBERATION

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,
SEANCE du 6 février 2026 :**

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.

Absents : GRANGE Jean-François pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, GIBERT Marie-Anne pouvoir donné à DUCHEZ Stéphane, COMBE Emilie.

Secrétaire de séance : BOURSIER Adeline

Objet : *Approbation du compte financier unique (CFU)*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Marcilly le Châtel

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Marcilly le Châtel ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de MARCILLY LE CHATEL

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 février 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER

A blue ink signature of Adeline BOURSIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260206-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026